



**FERMETURE DE LA PISCINE (retenue d'eau de mer), plage du Casino à Saint-Pair-sur-Mer
du mercredi 18 juillet 2018 à 16h00 au jeudi 19 juillet 2018 à 14h00**

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2212-3 et 2213-23,

Vu le code de la Santé Publique, et notamment les articles L 1332-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter les travaux de nettoyage de la piscine (retenue d'eau de mer) plage du Casino, par les services techniques municipaux, toute baignade est INTERDITE dans les deux bassins de la piscine.

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de travaux de nettoyage par les services techniques municipaux, la piscine (retenue d'eau de mer), plage du Casino à Saint-Pair-sur-Mer, sera INTERDITE à la BAIGNADE du mercredi 18 juillet 2018 à 16h00 au jeudi 19 juillet 2018 à 14h00.

Article 2 :

L'application de cet arrêté sera assuré par les sauveteurs en mer du poste de secours de Saint-Pair-sur-Mer.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi que sur les plages mentionnées ci-dessus.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT PAIR SUR MER,
- L'Office culturel de SAINT PAIR SUR MER,
- M. le responsable du poste de secours de **SAINT-PAIR-SUR-MER**
- M. le responsable des services techniques municipaux.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le 17 juillet 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY